



POINT FORT/ QUEL SOUTIEN À LA PARENTALITÉ?

Image: © Eric Roset

POINT FORT/ «PARENTALITÉ»: PROMESSES ET ÉCUEILS POUR LE TRAVAIL SOCIAL

La notion de «parentalité» postule que le «devenir parent» est un processus d'apprentissage. Dans le travail social, ce concept est au cœur de dispositifs visant à soutenir, contrôler ou diriger l'action parentale. Cette notion ouvre des pistes innovatrices pour l'intervention socio-éducative, mais occulte aussi des aspects normatifs forts.

MARIANNE MODAK ET PASCAL GABEREL, HAUTE ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL VAUD
LAURENCE BACHMANN, HAUTE ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL GENÈVE

En l'espace d'un siècle et demi, la parentalité est devenue une notion incontestée dans les secteurs du travail social liés à la protection de l'enfance et à l'aide aux familles. Depuis une vingtaine d'années, elle légitime le développement de dispositifs visant, au nom du bien de l'enfant, à soutenir, contrôler ou diriger l'action parentale. Ces dispositifs entraînent à leur tour une prolifération d'experts et d'expertes, de mesures, de règlements plus ou moins articulés et institutionnalisés. En Suisse, s'il n'existe pas de politiques ou de dispositifs coordonnés sous le titre de «soutien à la parentalité», une pluralité d'organisations assurent des missions contractualisées et subventionnées dans les domaines du pré- para- et périscolaire: par exemple, AEMO, Maison verte, école, café, jardin, Association des parents du côté de la Suisse romande. En Suisse alémanique, le programme TripleP¹, diffusé par des psychologues et par la médiation scolaire, intervient auprès des parents et à travers des cours publics.

Or, si la notion de parentalité rencontre un tel succès, que signifie-t-elle au juste? Traduite de l'anglais «parenthood», elle désigne communément à la fois l'exercice du rôle de parent et la maturité psychique pour prendre soin d'un enfant. Cette définition simple et ouverte de la parentalité offre l'avantage d'être adaptable à la diversité actuelle des situations familiales, ce qui peut expliquer son succès dans les champs socio-éducatif et de la protection de l'enfance. Mais cette simplicité apparente dissimule les multiples facettes de cette notion. La «parentalité» postule que le «devenir parent» résulte d'un lent processus d'apprentissage et pas d'un état donné par la loi ou la biologie. Elle suggère, de manière abstraite, que le rôle de parent pourrait être endossé par des personnes sans lien de filiation avec l'enfant ou indifféremment par un père ou une mère, s'il ou elle atteste des compétences et de l'efficacité de leur apport pour le bien de l'enfant. Ce flou définitionnel prête à toutes les confusions. Il soutient un glissement en direction d'une vision normative, et donc polémique, de la parentalité: la

«bonne» parentalité se présente comme un ensemble de compétences que tout parent en devenir est censé acquérir et savoir mobiliser. Par conséquent, si la notion de parentalité ouvre des pistes innovatrices pour l'intervention socio-éducative, elle occulte des aspects normatifs forts².

Une notion normative et émancipatrice dès son origine

Il est d'usage, à tort, de situer l'invention de la notion de parentalité au milieu du XX^e siècle et de l'attribuer à la psychanalyse. Sa première diffusion dans l'espace public et académique anglophone date du début du XX^e siècle, en soutien de différentes thèses sociales et politiques incompatibles: les thèses eugénistes prônant la sélection des individus jugés aptes à faire des

«Si la notion de parentalité ouvre des pistes innovatrices pour l'intervention socio-éducative, elle occulte des aspects normatifs forts.»

enfants et la stérilisation des autres; les thèses humanistes recommandant l'éducation des parents à la «bonne» parentalité; et les thèses féministes et libertaires qui dissocient la volonté d'être parent du mariage ou du couple.

Soulignons que, dès sa constitution comme un domaine de l'action sociale et politique, la parentalité se profile dans deux directions. D'une part, en ciblant l'exercice du rôle parental sans l'associer à un statut conjugal et sexué, elle ouvre à la possibilité de dénaturer, et donc d'émanciper, l'action parentale. D'autre part, en associant la protection de l'enfance (lutte contre la mortalité infantile et la délinquance des enfants

pauvres) et les compétences des parents, la parentalité les définit comme responsables, par leur action parentale, du devenir de leur enfant. Très clairement, la protection des enfants ne va pas être dirigée sur l'amélioration des conditions de vie, donc de l'autonomie économique, des familles pauvres, mais relever les défaillances des parents en regard d'un risque social émergent.

Un nouveau risque social: la «mauvaise» parentalité

«Une parentalité défaillante, de faible qualité, ou l'absence de ce qu'on appelle des compétences parentales, est tenue pour responsable de l'élevage d'enfants dysfonctionnels qui, par la suite, deviennent des adultes inadaptés. Suivant cette perspective fataliste, le déficit de compétence parentale est accusé d'être la cause des problèmes de santé mentale des enfants, des difficultés éducatives, des comportements antisociaux et des faibles capacités de faire face; les conséquences destructrices de cette mauvaise parentalité produisant leurs effets tout au long de la vie d'un individu³.»

Avec la centration du droit de la famille et des politiques sociales sur les besoins et le bien de l'enfant, le contrôle/soutien de la parentalité s'est renforcé. Cela incite tout parent à développer une conscience aiguë du risque associé à une éducation défaillante et l'en rend responsable. Ce nouveau parent a le sentiment d'être seul à pouvoir infléchir le destin de l'enfant, selon son engagement dans ses tâches éducatives. En résumé, la «bonne» parentalité est la norme non négociable de toute action en direction de l'enfance; le bien de l'enfant repose sur des compétences parentales sans cesse réactivées; les parents sont responsables du devenir de leur enfant.

Si le message du risque et de la responsabilisation vise indistinctement les deux parents, s'il les place dans un même état d'inquiétude, les mères sont dans les faits plus touchées⁴, et ce malgré le désir des professionnel-le-s d'inclure les pères dans leurs interventions. Dès ses origines, la protection de l'enfance a été associée au contrôle social et moral des mères⁵, contrôle qui passe par leur éducation à la parentalité, l'occultation du travail domestique et leur éloignement de l'emploi. Par conséquent, les investissements en travail, en temps et en savoir-faire restent à la charge des mères dans la sphère privée, ce sont elles les principales interlocutrices des services sociaux.

Cette double origine d'émancipation et de contrôle, de centration sur les mères et d'occultation des rapports sociaux caractérise de nos jours le «soutien à la parentalité».

Un risque social porté par les mères

L'assignation prioritaire des femmes aux soins et aux charges éducatives des enfants, dominante dans nos sociétés, et qui suppose une plus grande disponibilité des mères que des pères, place celles-ci au cœur des dispositifs du travail social. Selon la sociologue Coline Cardi⁶, la mère est la «cible et [le] levier de l'in-



tervention, [elle] est ainsi tour à tour désignée comme une figure disciplinaire (on lui demande de faire les mœurs) et une figure à discipliner (en vue de prévenir les risques ou de traiter une situation jugée pathogène)». L'omniprésence maternelle dans les dispositifs en lien avec la parentalité est indéniable, que ceux-ci soient privés ou publics, qu'ils impliquent une participation volontaire ou contrainte. Loin de se dérober, les mères sont des utilisatrices avides de conseils experts susceptibles de soutenir leur tâche éducative. De ce fait, elles sont les personnes atteignables (et atteintes) par les professionnel-le-s, comme l'atteste une étude

«Dès ses origines, la protection de l'enfance a été associée au contrôle social et moral des mères.»

sur les familles concernées par l'AÉMO à Genève. Les chercheurs, P. Gaberel et E. Paulus⁷, soulignent que, dans la population étudiée, «quatre pères et une mère sur dix sont absents, ont disparu ou sont décédés. Donc dans 90% des cas, ce sont bien les mères qui ont la garde de l'enfant, sont seules en charge de leur éducation et des tâches domestiques et donc l'objet de l'action éducative.» La pression sur les mères est d'autant plus forte que, la famille s'étant nucléarisée, l'aide des grands-parents, par exemple, ne



Image: © Eric Rosset

va plus de soi et dépend de la bonne entente entre les générations.

La «compétence parentale» dissimule le travail de parentage

Si les mères sont la cible principale du soutien à la parentalité, quelles compétences ces dispositifs veulent-ils renforcer chez elles? A quelles activités, à quelles actions concrètes ces compétences renvoient-elles? A nouveau, cela n'est pas clair et le terme de «ressource» qui remplace ou complète souvent celui de «compétence» ne nous aide guère: les deux présentent une vision désincarnée du travail parental. Les compétences parentales que l'intervention sociale auprès des parents et des enfants souhaite renforcer, les ressources que l'on tente de faire émerger tiennent plus de dispositions mentales, psychologiques et affectives (capacité d'écoute, attention, réflexivité émotionnelle) que d'activités concrètes définissables et dont il serait possible d'évaluer le poids, la charge, le coût pour les pères et mères qui l'effectuent. Ces notions de ressources et de compétences n'abordent pas non plus la situation sociale des parents (insertion différenciée des femmes et des hommes sur le marché de l'emploi, inégalités salariales, taille du logement, temps disponible des parents, ressources culturelles, etc.) dont dépend aussi le devenir de l'enfant. Au contraire, elles se focalisent essentiellement sur le fait que les parents ne développent pas les opportunités qui leurs sont offertes.

En synthèse, la notion de «compétence parentale» constitue la boîte noire de l'accompagnement à la parentalité et ce pour

trois raisons. Premièrement, elle laisse dans le flou le travail parental concret, sublimé dans la notion vague de «rôle parental» qui ne définit pas son contenu. Deuxièmement, elle postule que les compétences sont indifféremment paternelles et maternelles (neutres en quelque sorte), que les pères comme les mères ont la charge des tâches éducatives et de soin. Et troisièmement, elle évacue le fait que la répartition et la délégation des tâches est un enjeu de pouvoir à forte composante sexuée. Autrement dit, la notion de compétence parentale permet d'occulter le travail concret, matériel et émotionnel d'un soin et d'une éducation inégalement distribués dans la famille et la société, au profit des seuls éléments psychoaffectifs et moraux qui, eux, appartiennent aux pères comme aux mères.

Vers une perspective émancipatrice de la parentalité?

Que peut faire le travail social? Il peut repérer, comme nous venons de le faire, les enjeux politiques, normatifs et moraux de la notion de parentalité et mettre au jour les aspects occultés du travail de parentalité sous le terme de «compétences parentales». Le travail social fait ainsi face à une nouvelle option: tout en visant le bien de l'enfant, il peut promouvoir une parentalité qui, ne camouflant pas le travail de parentage mais

«Cette double origine d'émancipation et de contrôle caractérise de nos jours le «soutien à la parentalité».»

le reconnaissant et l'évaluant, aurait à cœur de viser que celui-ci soit équitablement réparti entre les pères et mères. Sur la base de ces réflexions, les dispositifs de soutien à la parentalité pourraient se rapprocher de la direction novatrice, voire émancipatrice, que la notion de parentalité porte en elle. Ce serait l'occasion d'introduire au cœur même des dispositifs de parentalité, et par conséquent de la politique sociale et familiale, l'idée d'égalité entre les femmes et les hommes, la grande oubliée de la parentalité⁸.

NOTES

- 1 Le «Positive Parenting Program» est une méthode de soutien aux parents dont la légitimité réside dans le fait qu'elle est validée par des résultats scientifiquement prouvés et fondés (Vandenbroeck, M., Roets, G., & Geens, N. (2014). Les politiques parentales à la flamande. In *Être un bon parent: une injonction contemporaine* (151-166). Presses de l'EHESP.
- 2 Nous développons plus en profondeur ces enjeux dans Bachmann, L., P. Gaberel, M. Modak (2016) *Parentalité: perspectives critiques*. Lausanne: Editions EESP – Les Outils, ouvrage à l'usage des professionnel-le-s du travail social.
- 3 F. Furedi. (2014). Foreword. In E. Lee et al. (éd.), *Parenting Culture Studies* (pp. viii-x). London: MacMillan. Citation traduite par Martin, C., Campéon, A., Keppens, D. & Rothé, C. (2015). Gouverner les «nouveaux risques sociaux»: le cas des politiques en direction de l'enfance et de la parentalité dans les systèmes de protection sociale européens (ANR-10-ORA-005, ANR. 2014. <halshs-01168719>).
- 4 Hays, S. (1996). *The Cultural Contradictions of Motherhood*. New Haven: Yale University Press.
- 5 Marissal, C. (2014). *Protéger le jeune enfant. Enjeux sociaux, politiques et sexuels (Belgique, 1890-1940)*. Bruxelles: Editions de l'Université de Bruxelles.
- 6 Cardé, C. (2010: 37). La construction sexuée des risques familiaux. *Politiques sociales et familiales*, 101, 35-45.
- 7 Gaberel, P. E. et E., Paulus (2013). Comment l'AÉMO vient aux familles: intégration des familles ou enrôlement des professionnel-le-s? *Petite Enfance*, 110, 43-44.
- 8 Modak, M., Messant, F., Keller, V. (2013). Les normes d'une famille «juste» dans les interventions des assistantes et assistants sociaux de l'aide sociale publique. *Nouvelles Questions Féministes*, 32(2), 57-72.